NOUVELLE VERSION DES TOURS ECHAFAUDAGES UP4 MDS / UP6 MDS

La sécurité de vos équipes est une priorité pour la société ASD. Nous sommes tenus de mettre nos tours échafaudage en conformité avec les exigences du Code du travail, c'est pour cette raison que nous avons dû cesser la production de nos tours UP4 et UP6 qui n'étaient plus en adéquation avec ces exigences.

Les références UP4 et UP6 sont maintenant proposées sous les références UP4 MDS et UP6 MDS, répondant ainsi aux dispositions de Code du travail en ce qui concerne leur montage, leur démontage et leur utilisation.

Nous nous devons de respecter les obligations du Code du travail, l'inspection du travail s'appuie sur les articles suivants :

* Articles R4323-69 à R4323-80

– Article R4323-71 : Une protection appropriée contre les risques de chute en hauteur doit être assurée lors du montage, du démontage ou de la transformation d'un échafaudage.

Ce qui change… Lors des phases de montage et de démontage, les opérateurs peuvent être exposés à un risque de chute avant la mise en place des protections définitives, c'est pourquoi nous avons du trouver une solution afin de rendre ce risque le plus minime possible… Les garde-corps MDS sont donc la réponse à cet éventuel risque.

Les garde-corps MDS (Montage et Démontage en Sécurité) permettent d'installer les protections collectives depuis le niveau inférieur avant l'accès au niveau supérieur.

Les opérateurs sont donc protégés des risques de chute pendant les opérations de montage et démontage.

MISE EN CONFORMITÉ DES TOURS UP4 ET UP6 (ancienne version)

Pour les tours UP6 :

– les lisses horizontales et diagonales, les stabilisateurs, les roues, le kit plinthe et les planchers fixes pourront être conservés.

– Devront être remplacés :

* Les montants échelle principaux et montants échelle dernier niveau.
* Le Plancher ouvrant devra être remplacé par un plancher demi-ouvrant + ajout de 2 planchers demi-ouvrant pour les deux étages.
* Le chariot de transport.
* Plus ajout de 2 kits plinthe.
* Plus ajout des 6 garde-corps MDS.

Pour les tours UP4 :

– les lisses horizontales et diagonales, les stabilisateurs, les roues, les kits plinthes, les planchers demi-ouvrant et les montants échelle dernier pourront être conservés.

– Devront être remplacés :

* Les montants échelle principaux.(*1)
* Le chariot de transport.
* Plus ajout des 4 garde-corps MDS.

Les garde-corps MDS ont été conçus pour être compatibles entre les tours UP4 et UP6.

(*1) Les montants échelle principaux des tours UP4 peuvent être modifiés par vos soins.

– Une tôle triangulaire existante à découper sur chaque ancien montant.
– Une tôle droite à riveter + nouvel autocollant MDS à appliquer.
– Chaque barreau horizontal devra être revêtu d'un adhésif anti-dérapant. (Non fourni).

Les manuels d'instruction ont été entièrement révisés, ils intègrent la nomenclature des tours et les procédures de montage détaillées et distinctes, conformes aux normes en vigueur.

Un QR code figurera sur les plaques d'identification et vous orientera vers la documentation dématérialisée

C'est pourquoi il était essentiel pour nous, ASD, (en tant que fabriquant Français, et toujours à l'écoute de nos clients) de trouver une solution afin de rendre les tours existantes conforment aux exigences du Code du travail.

Vous trouverez en page d'accueil de notre site internet, le détail, les références et les prix des éléments nécessaires à cette mise en conformité.